

APPEL D'OFFRES DE SERVICE DEDOUANEMENT

Dans le cadre de ses activités pour le compte du projet de sécurité alimentaire FIOVANA, ADRA Madagascar lance un appel d'offres pour le service de dédouanement des vivres à titre de donation entrant dans le port de Toliara. Le service de dédouanement couvre la période d'activité du projet FIOVANA de 2020 à 2024.

I – DESCRIPTION DU SERVICE

- 1) Il s'agit de la représentation d'ADRA durant le processus de dédouanement des vivres, notamment :
 - a. A l'obtention de l'OT, entamer les démarches administratives pour la déclaration douanière ;
 - b. Au débarquement, travailler en étroite collaboration avec la/les compagnies maritime pour la libération des dossiers
 - c. Durant la période de franchise, assurer/suivre la déclaration douanière jusqu'à l'obtention de l'AET.
 - d. Assurer le transfert des containers du port vers le/les entrepôts du projet sis à Ankilimarovahatsy.
 - e. Au dépotage, en collaboration avec le représentant de l'Expert Maritime et de la compagnie maritime procéder à l'ouverture des containers en procédant à la vérification des plombages de ces derniers et contresigné les BL servant de minute.
 - f. Assurer les relations avec les autorités ministérielles concernées pour l'obtention des divers PV/certificat de libération des marchandises (Commerce, Phyto, etc.)
 - g. Etablir un rapport bilingue (Anglais et Français) d'opération par BoL
- 2) Le/les contrat(s) de service issus de cet appel d'offres seront des contrats à quantité déterminée.

II – EXIGENCES DU CONTRAT

- 1) Avant l'arrivée des vivres au port, ADRA s'engage à fournir l'OT et les originaux des BoL endossés ainsi que les documents relatifs à l'importation au moins 15 jours avant l'arrivée du navire.
- 2) A la réception de l'OT, le contractant s'assure de la vérification des documents, de la complétude et la véracité, et d'informer ADRA dans un délai raisonnable sur les vices de documentation afin de pouvoir y remédier avant la fin des jours de franchise.
- 3) Le contractant s'engage au suivi strict de la déclaration afin d'éviter tout retard occasionnant des pénalités et que les containers soient dépotés dans un délai raisonnable et tenant compte de la restitution des containers vides.
- 4) Dans le cas de visites douanières, le contractant doit avertir le représentant d'ADRA de la situation, dans un délai raisonnable afin qu'il s'arrange pour assister à la visite au port.
- 5) Le contractant se charge des frais relatifs aux diverses prestations des services ministérielles intervenant dans le cadre des importations de vivres sur le territoire malgache. Le détail de ces prestations doit figurer dans l'offre financière du préposé.

- 6) A la fin de chaque opération, un rapport d'opération bilingue en trois exemplaires doit être soumis avec la facture de prestation du contractant. Ce rapport doit citer les faits chronologiques et les démarches entamées en cas de problème survenant durant les opérations.
- 7) Le paiement est effectué par virement au compte bancaire du contractant. Il est effectué sur présentation de factures et des pièces justificatives.
- 8) ADRA n'accorde aucune avance.
- 9) Le contractant doit réaliser le contrat conformément aux lois et règlements applicables à Madagascar. Il doit aussi se conformer aux réglementations internes d'ADRA et celles imposées par le bailleur.

III– ELEMENTS DE L'OFFRE

Pour que toute soumission soit valable, l'offre doit inclure :

A- Présentation de l'entreprise :

- Nom ou Raison Social
- RCS
- NIF
- STAT
- Adresse physique
- Téléphone
- E-mail
- Activité principale
- Activité secondaire

NB : les copies des documents d'enregistrement fiscal et autres doivent être jointes à cette offre.

B- Offre Technique et Financière

L'offre technique et financière doit indiquer :

- 1) L'organigramme et structure opérationnelle de la société.
- 2) Les références des prestations passées notamment ceux avec les projets financés par l'USAID.
- 3) La durée moyenne de traitement des dossiers (incluant le temps de livraison et restitution des containers).
- 4) L'offre financière détaillée par BoL

Soumission de l'offre : les offres sont à présenter sous enveloppe fermée avec la mention « Offre pour le service de dédouanement – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ». Elles sont à faire parvenir avant le mardi 04 Août au bureau d'ADRA en face de l'EPP Ambatomaro